

Charte d'utilisation d'Internet et des services multimédias

Entre :

Médiathèque municipale de Saint-Germain, située *Centre culturel, Rue des Cerisiers 10120 SAINT-GERMAIN*

Et

Toute personne susceptible d'utiliser Internet ou les services multimédias de la Médiathèque.

Préambule

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet et des services multimédias, dans un objectif de recherches documentaires, au sein de la Médiathèque en précisant les droits et obligations que l'utilisateur s'engage à respecter.

1. Définition et droits de l'utilisateur

Il s'agit d'une personne inscrite à la Médiathèque de Saint-Germain.

- L'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. S'agissant d'inscrit mineur, l'adhésion à la Charte et l'approbation de ses règles ne peuvent être acquises que par l'effet de la signature de cette Charte par une personne majeure bénéficiant sur lui de l'autorité légale pour le représenter, et par l'inscrit mineur lui-même s'il est âgé de 10 à 17 ans.

- L'utilisateur âgé de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte responsable pendant le temps de la consultation.

- L'accès à un poste de consultation est limité à 1 heure, 1 fois par semaine, et uniquement sur réservation, à faire sur place ou par téléphone pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque.

- Pour accéder à ces services, il est nécessaire de prendre un "Forfait Internet" à l'accueil de la Médiathèque. Ce dernier vous donne droit à :

- 2 heures de connexion gratuites par mois (compteur remis à zéro chaque 1^{er} de mois)
- l'achat d'heures supplémentaires (tarif fixé par le Conseil municipal et révisable annuellement)

- Cet accès est soumis à une identification préalable sur le PC par un système de login et de mot de passe.

- L'utilisateur doit respecter les horaires d'utilisation (heures d'arrivée et de départ du poste).

2. Engagements de la Médiathèque

- **Disponibilité du service** : La Médiathèque s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les services qu'elle propose de manière permanente, mais n'est tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Médiathèque peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques.

- **L'impression** : L'impression est possible selon les tarifs en vigueur. Avant toute impression, l'utilisateur doit impérativement prévenir le personnel de la Médiathèque.

- **Contrôles** : Des contrôles peuvent être effectués :

- soit dans un souci de protection des lecteurs et notamment des mineurs,
- soit dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques.

3. Engagements de l'utilisateur

- **Respect de la législation** : L'Internet, les réseaux et les services de communication numériques ne sont pas des zones de non-droit. La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation en vigueur, notamment sur le droit d'auteur et la protection de la vie privée. L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites contraires à la législation française, notamment ceux à caractère raciste, violent, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit.

- **Préservation de l'intégrité des services** : L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à son/leur fonctionnement. L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement toute anomalie survenue pendant l'utilisation du poste Internet. La messagerie, le tchat et le téléchargement de fichiers sur l'ordinateur sont autorisés à condition de les supprimer à la fin de la connexion. L'utilisation de support de données personnel (cédérom, disquette, clé USB...) est autorisé ; les usagers doivent être attentifs à ne pas apporter de virus.

- **Usages strictement interdits** : Sont strictement interdits :

- les achats et commandes en ligne,
- le téléchargement de programmes.

La Médiathèque se réserve la possibilité de stopper ou limiter l'accès aux services en cas d'utilisation excessive ou non-conforme à son objectif.

A Saint-Germain, le 24 février 2004

Le Maire, Patrick ROHER